

LES TRAVAUX DE PEINTURE

ou de pose de papier-peint



Pourquoi penser à la prévention des déchets lors de travaux de peinture ou de pose de papier-peint ?

Un travail de nettoyage, de peinture ou de pose de papier-peint dans une pièce est source de déchets. Cela nécessite certains matériels d'usage peu fréquent, et peut amener à utiliser des produits toxiques, posant des problèmes pour l'environnement et la santé humaine.

Les achats

Objectif : limiter les achats inutiles

Comment ?

- ✓ Bien préparer son projet, bien identifier ses besoins (voir la fiche « Les courses »), en particulier en notant les dimensions des pièces, murs ou autres surfaces concernés
- ✓ Vérifier le matériel et les accessoires déjà en possession afin d'éviter les achats inutiles
- ✓ Vérifier l'état des enduits ou peintures de sous-couches entamés et conservés chez soi, afin de les réutiliser si possible ;
- ✓ Emprunter ou louer du matériel plutôt que d'en acheter (ponceuse, décolleuse à papier-peint, etc.)
- ✓ Adapter la quantité de produits achetée à celle qui sera nécessaire. A défaut, certains magasins acceptent de reprendre le rouleau de papier ou le pot de peinture en trop ;
- ✓ Privilégier les peintures et vernis avec l'Ecolabel Européen, garantissant de bonnes performances pour un usage à l'intérieur, limitant l'usage des substances dangereuses et avec une faible teneur en solvants



L'utilisation

Objectif : limiter les déchets et leur nocivité

Comment ?

- ✓ Récupérer dans un sac les déchets de préparation

Le papier peint, qu'il soit décollé ou neuf, ne peut pas être recyclé. Les déchets et chutes doivent être mis à la poubelle ordinaire.

- ✓ Bien calculer la taille des laies de papier, penser à ce qui restera du rouleau après la coupe et voir où pourront être utilisés les morceaux plus courts (derrières d'armoires, dessus de porte, ...)
- ✓ Ne préparer que la quantité de colle nécessaire
- ✓ Utiliser des pinceaux de qualité bien conservés
- ✓ Utiliser des vieilles peintures en bon état pour les préparations de surface (plâtre brut, ...)
- ✓ En cas d'interruption du travail, refermer les pots, protéger la colle avec un couvercle et mettre les pinceaux ou rouleaux dans un petit sac plastique fermé ou un récipient rempli d'eau lorsqu'il s'agit de peintures à base aqueuse

Le stockage

Objectif : limiter les déchets et leur nocivité

Comment ?

- ✓ A la fin des travaux, rassembler les chutes utilisables ainsi que les produits neufs non entamés : rendez-les au magasin ou utilisez-les dans un autre cadre
- ✓ Bien gérer les peintures entamées : elles se conserveront très bien dans un récipient presque plein. Un fond dans un gros pot doit impérativement être transvasé dans un pot plus petit, de taille adéquate (pot de confiture ou de cornichons par exemple). Avant de le fermer, ajouter une petite quantité du solvant de la peinture (white-spirit ou eau selon le cas) pour améliorer la conservation
- ✓ Nettoyer convenablement les pinceaux, en commençant par une petite quantité du solvant adapté (voir sur la boîte de peinture), pour éliminer le maximum de peinture. Recommencer l'opération, en récupérant le solvant sali, dans un petit flacon en verre ; deux rinçages doivent permettre de retrouver un pinceau net, qui sera prêt pour un nouvel usage. Le solvant sale pourra plus tard être réutilisé pour le nettoyage des pinceaux (la peinture sera tombée au fond)
- ✓ Penser à marquer les pots et flacons avec le nom du contenu et la date à laquelle la peinture y a été déposée

L'élimination

Objectif : bien jeter les déchets inévitables

Comment ?

- ✓ Les journaux de protection salis ne sont plus récupérables et doivent être jetés à la poubelle ordinaire
- ✓ Les pots de peinture entamés peuvent être utilisés comme sous-couches pour d'autres travaux ou encore donnés
- ✓ Les produits (peintures, enduits, colles, solvants) hors d'usage doivent être déposés à la déchetterie, dans les contenants dédiés, pour y être traités comme déchets dangereux. Il en va de même pour leurs emballages, qui ne doivent pas être mis dans le bac de collecte séparée des emballages ordinaires (« poubelle jaune »)

Un reste de bouteille d'essence de térébenthine ou de white-spirit ne doit pas forcément être considéré comme un déchet ; il peut servir pour le nettoyage de peintures, enduits, colles...

- ✓ les solvants utilisés, ainsi que les restes de solvants anciens (particulièrement dangereux pour la santé s'ils contiennent du toluène ou du xylène) doivent être rapportés en déchetterie comme déchets dangereux. Ils ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts ni dans le milieu naturel

Pour aller plus loin :

Site internet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, rubrique « Particuliers et éco-citoyens / Mes achats - Bricolage » : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats/bricolage>

Rubrique « Rénover son habitation » du site ADEME / « Particuliers et éco-citoyens » : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/habitation/recover>

Guide pratique de l'ADEME « Les produits et déchets dangereux (Peintures, piles, produits de bricolage...) : les réduire ou s'en passer, les faire recycler, les éliminer » : <http://www.ademe.fr/produits-dechets-dangereux>

Rubrique et guides ADEME les éco-labels et logos environnementaux :

- rubrique internet sur les éco-labels : <http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/les-eco-labels/n:319>
- guide pratique sur les logos environnementaux : <http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits>
- mémo des logos environnementaux : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/memo-logos-environnementaux.pdf>
- fiche sur l'Ecolabel Européen : <http://www.ademe.fr/ecolabel-europeen-l>
- guide sur les étiquettes environnementales : <http://www.ademe.fr/etiquettes-environnementales>

Guide ADEME « Consommer mieux » : <http://www.ademe.fr/consommer-mieux>